

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 31 (1902)
Heft: 20

Nachruf: M. Achille Chappaz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sa fameuse arithmétique, qui fut subséquemment enrichie et complétée par d'autres auteurs. Cet ouvrage fit faire de grands progrès à la science. Quoiqu'il n'ait plus pour nous de valeur qu'à titre de curiosité, on y trouve des choses dont se sont enorgueillis plus tard des mathématiciens qui les y avaient prises purement et simplement. En 1556, Nicolas Tartaglia publia son *Arithmétique pratique*. Depuis lors, les arithmétiques se sont multipliées très rapidement. On fait remonter l'invention de la fraction décimale à 1464, mais le premier traité qui parut sur ce sujet date seulement de 1582. L'usage de la virgule décimale est attribué à l'Ecossais Napier, l'inventeur des logarithmes : on voit que l'art du calcul doit beaucoup à cet illustre savant.

Au XVIII^e siècle, les arithmétiques devinrent de plus en plus nombreuses. Rien qu'en Amérique, dans le premier quart du XIX^e siècle, il parut environ 60 ouvrages de ce genre. Les premières leçons d'arithmétique de Warren Colburn furent publiées en 1821, et on en vendit deux millions d'exemplaires dans l'espace de vingt-cinq ans. »

Les enfants des écoles, ajoute le *Journal des Instituteurs*, et peut-être même les instituteurs, ne se doutent pas de la somme d'effort et de travail et du temps qu'il a fallu pour acquérir ce que nous savons en arithmétique. Le court essai qui précède peut leur en donner une idée.

(*National Educator.*)

† M. ACHILLE CHAPPAZ

Dimanche, 5 octobre, dans la matinée, une douloureuse nouvelle se répandait à Sion. M. le conseiller d'Etat Chappaz avait succombé à la maladie qui le minait depuis plus d'une année.

L'état de santé de l'éminent magistrat ne laissait, depuis longtemps, aucun espoir de guérison. Rien, cependant, ne faisait supposer un dénouement aussi subit.

Né à Monthey, en 1854, M. Chappaz fit son collège à Saint-Maurice et son lycée à Sion. Après avoir brillamment terminé ses études littéraires, il décida de se vouer à la carrière du barreau. Son éloquence, jointe à une connaissance approfondie des lois, lui valurent de rapides et éclatants succès, et son étude d'avocat fut bientôt une des plus connues du Bas-Valais.

Lorsque le D^r Crompt, qui pendant près de 70 ans avait dirigé notre cours cantonal de droit, demanda sa retraite, le candidat tout désigné pour recueillir la succession du vénérable nonagénaire était M. Chappaz. Le Conseil d'Etat n'hésita pas et M. Chappaz fut nommé professeur. Vers la même époque, ce fut encore M. Chappaz que notre Tribunal cantonal appela aux

fonctions de juge instructeur et de président du Tribunal du district de Martigny.

En 1897, au mois de mai, M. de la Pierre déclina une réélection au Conseil d'Etat. Le Grand Conseil désigna alors M. Chappaz pour représenter le Bas-Valais au sein du pouvoir exécutif. Le Département de l'Instruction publique lui fut confié. Son passage à la Direction de l'Instruction publique fut marqué par plusieurs utiles réformes. Nous rappellerons entre autres, aux lecteurs du *Bulletin*, la loi sur les traitements des instituteurs. Miné déjà par la maladie et épuisé par les souffrances, M. Chappaz ne recula devant aucune peine pour faire triompher devant le Grand Conseil ce projet destiné à améliorer la position matérielle de nos maîtres d'école.

Mais cela devait être la dernière des innovations introduites par l'éminent magistrat.

Pendant la session de juin dernier des Chambres fédérales, M. Chappaz ne parut que rarement aux séances du Conseil des Etats, au sein duquel il représentait son canton depuis 1898. La maladie continuait son œuvre : il se vit forcé de solliciter un congé illimité. Depuis lors, on ne le revit plus à l'Hôtel du Gouvernement.

Il alla chercher du repos et des forces à Vérossaz, près de Saint-Maurice. Ce séjour à la montagne ne put que retarder la fatale issue que l'on redoutait. Revenu à Sion depuis quelques semaines, son état empirait de jour en jour, et le 5 octobre, dans la matinée, la cloche de l'église de Saint-Théodule sonnait le glas funèbre et apprenait à la ville de Sion que M. Chappaz n'était plus.

Ses funérailles ont eu lieu, le 8 octobre, à Martigny. Le Conseil fédéral, les Chambres fédérales ainsi que les gouvernements cantonaux étaient représentés.

Le Valais a voulu manifester l'estime dont il entourait le regretté défunt. Le Conseil d'Etat a convoqué pour la cérémonie funèbre les autorités de notre canton, et le corps enseignant a prouvé son attachement à M. Chappaz en assistant très nombreux à ses funérailles.

Une recommandation encore en terminant. Espérons que MM. les instituteurs n'oublieront pas si tôt M. Chappaz et son œuvre, et que de temps en temps ils feront à l'âme de celui qui fut leur ami et leur protecteur l'aumône d'une prière.

R. I. P.

X.

